

## **Fondation Solar Impulse**

Décembre 2018

**Rapport d'assurance modérée sur la conformité du processus de labellisation « Efficient Solution » mis en œuvre par la Fondation Solar Impulse par rapport aux standards du label « Solar Impulse Efficient Solution »**

ERNST & YOUNG et Associés



## Fondation Solar Impulse

Décembre 2018

### **Rapport d'assurance modérée sur la conformité du processus de labellisation « Efficient Solution » mis en œuvre par la Fondation Solar Impulse par rapport aux standards du label « Solar Impulse Efficient Solution »**

En notre qualité de vérificateur indépendant et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur la conformité du processus de labellisation mis en œuvre par la Fondation Solar Impulse (ci-après « Solar Impulse ») par rapport aux standards du label « Solar Impulse Efficient Solution » au titre de solutions technologiques à bénéfice environnemental et économique.

#### **Responsabilités de Solar Impulse**

Il appartient à la Fondation Solar Impulse d'évaluer les solutions labellisées selon des critères et procédures internes (ci-après le « Processus de labellisation »), définis au sein du référentiel de labellisation élaboré intitulé « *Standards for the Solar Impulse "efficient solution" label* », version 5 datant du 10 décembre 2018 (ci-après le « Référentiel »).

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Nous appliquons les règles d'indépendance et les autres règles d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA, *International Ethics Standards Board for Accountants*) qui intègre les principes fondamentaux d'intégrité, objectivité, compétence et diligence professionnelle, confidentialité et comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Control 1 et avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

#### **Responsabilités du vérificateur indépendant**

Il nous appartient d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur la conformité du Processus de labellisation mis en place par la Fondation Solar Impulse par rapport au Référentiel.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et novembre 2018 pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*).

## **Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge du Processus de labellisation, des objectifs et finalités visées ainsi que de ses modalités opérationnelles, en particulier les critères de sélection, la répartition des responsabilités et les procédures internes.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible.

Nous avons pris connaissance des différents outils déployés pour la mise en œuvre du Processus de labellisation, notamment les supports de documentation internes (recommandations pour les experts, logigramme,...) et les outils informatiques (plateforme de soumission des projets, fichier de suivi des évaluations des dossiers,...), et avons apprécié leur adéquation aux besoins du Processus de labellisation.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des travaux mis en œuvre dans le cadre du Processus de labellisation.

Nous avons mis en œuvre des tests de détail sur un échantillon de solutions candidates représentatif de l'ensemble des solutions reçues par Solar Impulse en fonction des secteurs d'activité concernés, de la conclusion du Processus de labellisation (solution labellisée ou non) et d'une analyse de risque. A ce niveau, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures définies dans le Référentiel. L'échantillon ainsi sélectionné représente 11 % des solutions candidates reçues et 20 % des solutions labellisées au 19 septembre 2018.

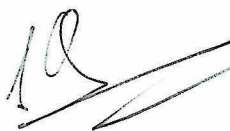
Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans le Processus de labellisation ne peut être totalement éliminé.

## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que le Processus de labellisation mis en place par la Fondation Solar Impulse été mis en œuvre, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux principes et aux règles de fonctionnement décrits dans le Référentiel.

Paris-La Défense, le 11 janvier 2019

Le Vérificateur Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés



Alexis Gazzo  
Associé Développement durable